

GE_GERICHTE A/3736/2008 vom 11. Dezember 2008

GE Cour de justice, 2008-12-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3736_2008

FR: GE_GERICHTE A/3736/2008 du 11 décembre 2008

IT: GE_GERICHTE A/3736/2008 del 11 dicembre 2008

Regeste

Commandement de payer. Notification. Abus de droit. Radiation. | Plainte déclarée irrecevable. A titre superfétatoire, la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites relève que la conclusion tendant à ce que les poursuites soient déclarées nulles est devenue sans objet, celles-ci ayant été retirées par le poursuivant. | LP.8a.3.let.a et c; LP.73.2

Erwägungen

E. 08

xxxx63 C et 08 xxxx64 B. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; MM. Philipp GANZONI et Philippe VEILLARD, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Ariane WEYENETH Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.